

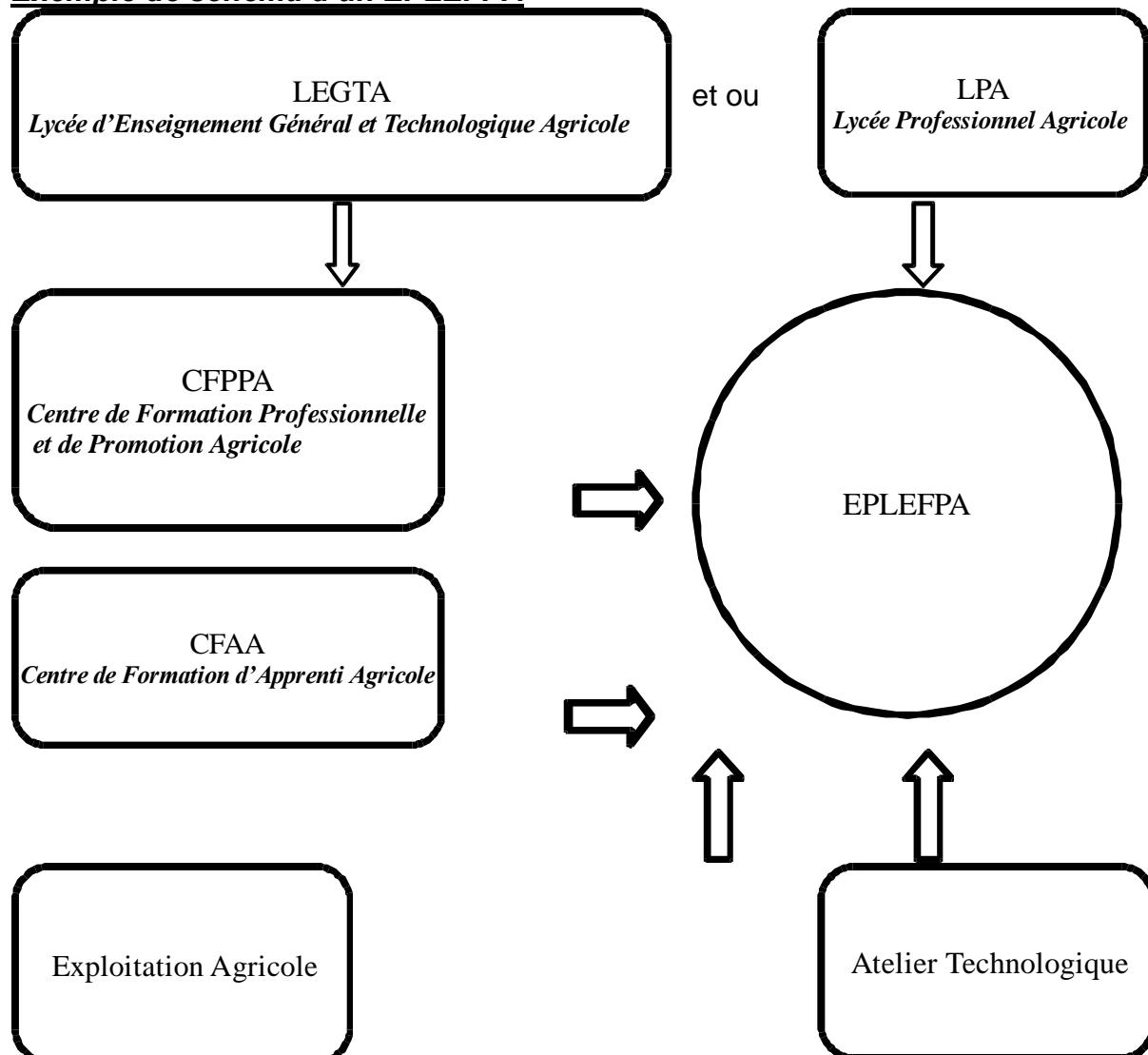
FO Enseignement Agricole a souhaité rencontrer le ministère du travail pour aborder les réformes en cours et notamment celle portant sur l'apprentissage.

Nous avons brièvement présenté la structuration et les spécificités d'un EPLEFPA (établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole) avec ses différents centres constitutifs ainsi que son rôle dans le cadre des missions qui lui sont assignées par le ministre de l'agriculture.

Nous avons rappelé que les organisations professionnelles sont représentées dans les CA de nos établissements. Elles contribuent aux débats et participent directement, par leur vote, aux décisions prises.

Nous avons précisé qu'un EPLEFPA est doté de l'autonomie financière, administrative et pédagogique.

Exemple de schéma d'un EPLEFPA



Tout au long de l'entretien **FO** Enseignement Agricole a fait valoir les atouts spécifiques de l'enseignement professionnel agricole et d'un fonctionnement qui mérite l'« exception culturelle » :

- ➔ Un ancrage au territoire qui n'est plus à démontrer, chaque EPLEFPA étant porteur d'un champ professionnel qui lui est propre et qu'il décline sur les 3 voies de formation.
- ➔ Une particularité d'importance qu'il faut préserver et développer, l'apprentissage agricole représentant 35 000 apprentis (un peu moins de 10% de la totalité du niveau national) et 75 % sont formés en établissement public.
- ➔ Un nombre d'apprentis agricoles en constante évolution depuis 20 ans, 17400 apprentis en 1995 pour 34200 en 2016.
- ➔ Une harmonie entre la formation initiale scolaire et la formation initiale par la voie de l'apprentissage à préserver. Cette organisation supprime l'effet de concurrence qu'il pourrait y avoir entre les LPA et les CFAA.
- ➔ Une organisation qui peut se prêter à toutes démarches innovantes en matière d'offre de formation et de parcours de formation (mixité de statut et mixité de parcours).

FO Enseignement Agricole a également invoqué ses craintes et les difficultés prévisibles à venir :

- ➔ Une mise en concurrence des centres risquant de conduire, à terme, à une concentration de l'offre qui condamnera les petits centres et agravera la désertification des territoires ruraux.
- ➔ Le risque de privatisation de l'apprentissage agricole public avec un impact radical sur l'organisation des EPLEFPA.
- ➔ Une augmentation de la difficulté à recruter et à conserver des personnels stables et compétents en matière d'alternance. Le dernier bilan social du ministère de l'agriculture est alarmant en la matière, la moyenne d'ancienneté des personnels n'excède pas 5 ans.

Pour **FO** Enseignement Agricole, une réforme de l'apprentissage digne de ce nom se doit d'intégrer dans sa réflexion les acteurs principaux, à savoir les personnels.

FO Enseignement Agricole a largement insisté sur le fait qu'un jeune, ayant le désir de faire ses études par la voie de l'apprentissage, se trouve confronté à des difficultés entre la procédure d'orientation post-bac qui a lieu en février, ses études et la préparation à l'examen, qui a lieu fin juin et le moment où il est en recherche d'un employeur (juillet août) afin de pouvoir intégrer un CFAA en septembre.

C'est un vrai frein au développement de l'apprentissage et déverrouiller cette contrainte serait un atout considérable pour cette voie de formation.

Quand le choix de l'apprentissage est fait, il faut permettre au jeune d'intégrer le centre de formation et de signer un contrat d'apprentissage au fil de l'année scolaire. S'il n'y arrive pas, la deuxième année pourrait se faire sans problème dans un lycée dans le cadre d'une mixité de parcours.

La région Aquitaine avait expérimenté un système similaire mais trop court (jusqu'au 31 décembre). L'abandon du jeune hors scolarité à partir du 1^{er} janvier lui faisait perdre 1 an et était dès le départ rédhibitoire en termes d'engagement vers cette voie de formation.

Réponses choisies de l'Adjoint au directeur de cabinet du Ministère du travail :

- ➔ L'organisation dans l'agriculture serait plutôt un modèle, il ne faut pas s'inquiéter.
- ➔ Une réforme de fond était nécessaire, la formation par apprentissage était en stagnation.
- ➔ Beaucoup de déperditions des fonds qui devraient être alloués à l'apprentissage sont constatées (variables selon les régions).
- ➔ Les régions resteront dans le circuit, notamment pour la péréquation territoriale. Elles pourront abonder les petites structures.
- ➔ Tous les contrats seront financés, aucun ne pourra être refusé.
- ➔ Ce projet se caractérise par une implication plus forte de la profession dans cette voie de formation, mais la gouvernance restera nationale.
- ➔ Les centres de formation d'apprentis passeront par une procédure de certification et un contrôle qualitatif sera mis en place (résultats, insertion, ...).
- ➔ Le principe de la participation au financement de l'apprentissage par la profession dans le milieu agricole est posé mais les textes ne sont pas sortis. Ils pourront être amendés, certaines choses changeront...
- ➔ Si vous obtenez l'exception culturelle, elle serait réclamée par d'autres. Nous ne vous la donnerons pas. Mais des amendements par les parlementaires sont toujours possibles.

Conclusion de FO Enseignement Agricole :

Cet échange n'a pas dissipé nos craintes de voir nos centres de formation disparaître et supplantés par des organismes privés ce qui sera permis par le mécanisme d'appels d'offres géré par les branches professionnelles. Sans l'arbitrage de la puissance publique, fusse la Région, dans l'élaboration de la carte de formation, ce sera la fin de nombreux CFA, et donc de la formation professionnelle sous la tutelle du service public.

En conséquence, nous craignons, un démantèlement de nos établissements qui préparent en plus des diplômes professionnels, à des diplômes généraux ou technologiques. Qu'en serait-il de l'égalité républicaine des diplômes, dont l'Etat reste garant ?

De plus, dans ce secteur, les personnels, formateurs et administratifs, sont les plus soumis à la précarité et la réforme, si elle se mettait en place, n'améliorerait pas leurs conditions d'emploi ! Bien au contraire !

FO Enseignement Agricole continue de revendiquer l'« exception culturelle » pour l'apprentissage dans l'enseignement agricole !